PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

ABAC INTERNATIONAL
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Au capital de 15 244,90 euros
Siège social : ZA La Borie 1 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
RCS LE PUY EN VELAY n° 402 984 181

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
En date du 01 février 2026

EXPOSÉ

L'associé unique :

- constate la conclusion d'un **bail commercial en date du 22 janvier 2026** portant sur un local sis :
 81 ZA de Chatimbarbe – 43200 YSSINGEAUX
- décide de transférer le siège social à cette nouvelle adresse.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Transfert du siège social
L'associé unique décide de transférer le siège social, à compter du **01 février 2026** :
Ancienne adresse : ZA La Borie 1 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE
Nouvelle adresse : 81 ZA de Chatimbarbe – 43200 YSSINGEAUX

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Modification des statuts
En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit : **Ancienne rédaction :**
Le siège social est fixé : **ZA La Borie 1 – 43120 MONISTROL-SUR-LOIRE**

Nouvelle rédaction :
Le siège social est fixé : **81 ZA de Chatimbarbe – 43200 YSSINGEAUX**
Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME RÉSOLUTION
Pouvoirs
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour :

- effectuer les formalités légales,
- procéder aux publications,
- déposer le dossier au greffe du Tribunal de commerce.

Clôture

Fait à **YSSINGEAUX**
Le 01 février 2026

L'ASSOCIÉ UNIQUE
« Bon pour décision »

Signé par Remy FAURE
Le 31 mars 2026

Signed with Universign
doc_7E80
tx_aZlkPDDGXAko